Procédure Dublin - identifier le point de départ pour calculer le délai de fuite

3 cas de figure:

- **<u>Option n°1</u> : avec un arrêté de transfert => identifier la date de réponse de l'Etat requis et ajouter 18 mois.**

- **<u>Option n°2</u> : avec un arrêté de transfert => identifier la date de réponse de l'Etat requis et ajouter 6 mois (délai de transfert initial) + 12 mois (délai de fuite) = 18 mois au total.**

- **<u>Option n°3</u> : sans arrêté de transfert => faire un calcul à l'aveugle ajusté à l'aide du tableau récapitulatif sur les délais (délai saisine, délai de réponse et motif de placement sous Dublin).**

Délai de transfert & fuite - rappels

⇒ La seule date à prendre en compte dans le calcul du délai de transfert (et de fuite) est la date à laquelle l'autre Etat a répondu.

⇒ En cas de recours devant le TA, le délai de transfert redémarre à zéro à compter de la date de notification du jugement à la préfecture.

⇒ La date de placement en fuite par le PRD n'a aucun impact sur le calcul du délai de transfert.

⇒ Le délai de transfert initial est de 6 mois.

⇒ Le délai de fuite est de 12 mois (et non 18).

La date de placement en fuite par le PRD a un impact sur les CMA mais pas sur le calcul du délai de transfert

Calcul du délai de fuite - Exemples

- **<u>Option n°1</u> : partir de la date de réponse de l'Etat + 18 mois**

  Ex : date de saisine de la France : 20/01/2026

  Date de réponse de l'Etat : 02/02/2026 (point de départ)

  Fin délai de fuite : 02/08/2027

  + 18 mois

- **<u>Option n°2</u> : partir de la fin du délai de transfert initial (6 mois) + 12 mois (délai de fuite)**

  Ex : date de saisine de la France : 20/01/2026

  Date de réponse de l'Etat : 02/02/2026 (point de départ)

  Fin du délai de transfert initial de 6 mois : 02/08/2026

  Fin délai de fuite : 02/08/2027

  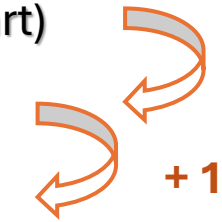

  + 6 mois

  + 12 mois

- **<u>Option n°3</u> : partir de la date de placement sous Dublin au GUDA (ou du pré-guda)**

  + ajouter délai de saisine + délai de réponse + délai de transfert de 6 mois + délai de fuite de 12 mois

  => se référer au tableau de calcul des délais

Dublin - les délais

	Départ délai de saisine	Délai de saisine	Délai de réponse	Délai de transfert
Prise en charge	PREGUDA (SPADA)	3 mois	2 mois	**6 mois à compter de l'acceptation expresse ou implicite** • + 6 mois en cas d'emprisonnement (6 + 6 = 1 an) • + 12 mois en cas de fuite (6 + 12 = 18 mois) Si recours au TA : le délai repart à zéro à la notification de la décision
Prise en charge (si relevé Eurodac catégorie 2)**	GUDA***	2 mois	2 mois (1 mois si urgence)	Idem (6,12 ou 18 mois)
Reprise en charge	PREGUDA (SPADA)	3 mois	1 mois	Idem
Reprise en charge (si relevé Eurodac cat.1*)	GUDA***	2 mois	2 semaines	Idem
Rétention		1 mois	2 semaines	6 semaines

*catégorie 1 : empreintes digitales de toutes les personnes ayant introduit une demande d'asile dans les Etats membres

**catégorie 2 : empreintes digitales de personnes ayant été appréhendées lors du franchissement irrégulier de la frontière extérieure d'un Etat membre

*** À compter de la transmission du fichier EURODAC, le plus souvent le jour du rdv au GUDA